



**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Avignon, le 17 octobre 2022

RECONDUCTION DE LA LIMITATION DE LA VENTE DE CARBURANTS DANS LE DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE JUSQU'AU VENDREDI 21 OCTOBRE 2022 INCLUS.

En raison des difficultés persistantes d'approvisionnement des stations-service en produits pétroliers et carburants en Vaucluse liées à la reconduction des mouvements sociaux, **la préfète de Vaucluse a décidé de reconduire**, sur l'ensemble du département de Vaucluse et **jusqu'au vendredi 21 octobre inclus**, les mesures suivantes :

- la vente et l'achat de carburant (essence, gazole, éthanol, GPL) sont limités à :
 - pour les **véhicules de particuliers** d'un PTAC inférieur à 3,5 tonnes : **30 litres** avec une **livraison minimale de 5 litres** ;
 - pour les véhicules d'un PTAC supérieur à 3,5 tonnes : **200 litres**.**Cette limitation ne concerne pas les véhicules des services publics ou entreprises assurant une mission de service public (voir annexe jointe).**
- la vente et l'achat de carburants (essence, gazole, éthanol, GPL) **dans des récipients transportables manuellement sont interdits** (notamment jerricanes et bidons), à l'exception des professionnels, sur présentation d'un justificatif de leur activité. Dans ces cas de figure, la vente est limitée à 20 litres.
- les détaillants, gérants et exploitants des stations-service prennent les dispositions nécessaires pour faire respecter ces dispositions et affichent sur leurs pompes l'arrêté afin d'en informer les usagers.

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

   @prefet84

www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84000 AVIGNON